

ORDRE DU JOUR PROVISoire ANNOTE

Item I	ALLOCUTIONS DE BIENVENUE	Emploi du temps 29/11/22 - Matin
---------------	---------------------------------	--

Item II	QUESTIONS ORGANISATIONNELLES	Emploi du temps 29/11/22 Matin & Après-midi
----------------	-------------------------------------	--

II.1)	Règlement Intérieur de la Réunion des Parties à l'ACCOBAMS	
	<i>Présenté par : Le Président du Bureau</i>	
	Le Président informe sur le Règlement Intérieur applicable à la Réunion.	
	Documents	Liens avec l'Accord / les Résolutions
	-	<ul style="list-style-type: none">• Article XIV• Règlement Intérieur de la Réunion des Parties
	Actions	
	-	

II.2)	Octroi du droit de vote	
	<i>Présenté par : Le Président du Bureau</i>	
	De plus, en accord avec l'Article 14.2 du Règlement Intérieur de la MOP « Les Représentants des Parties qui ont un retard de trois ans ou plus dans le versement de leur contribution à la date de la séance d'ouverture de la Réunion des Parties ne sont pas autorisés à voter. Cependant, la Réunion des Parties peut leur permettre de continuer d'exercer leur droit de vote s'il est entendu que le retard du règlement résulte de circonstances exceptionnelles. ». La Grèce et la Libye ont remis des lettres officielles au Secrétariat expliquant les circonstances exceptionnelles qui ont conduit au retard de paiement, et la Réunion des Parties décidera si chaque Partie concernée se verra accorder exceptionnellement le droit de vote pendant la MOP8.	
	Documents	Liens avec l'Accord / les Résolutions
	<ul style="list-style-type: none">• Circonstances exceptionnelles pour obtenir le droit de vote MOP8/2022/Doc05• Rapport du Dépositaire et statut des ratifications MOP8/2022/Doc08• Octroi du droit de vote MOP8/2022/ProjetRés8.1	<ul style="list-style-type: none">• Article XIV• Règlement Intérieur de la Réunion des Parties

Actions
<p>Les Parties seront invitées à</p> <p>a) considérer les Pays qui ne sont pas encore Parties et qui ont achevé le processus pour devenir Parties à l'Accord mais qui n'ont pas atteint le premier jour du troisième mois après l'achèvement des procédures comme membres à part entière pour la MOP8 ;</p> <p>b) examiner les lettres envoyées par les Parties sur les « circonstances exceptionnelles » justifiant le retard de paiement ;</p> <p>c) décider si ces Parties se verront exceptionnellement accorder le droit de vote pendant la MOP8.</p>

II.3)

Établissement du Comité de vérification des pouvoirs				
<i>Présenté par : Le Président du Bureau</i>				
<p>Conformément aux dispositions de l'Article 4 du Règlement intérieur de la Réunion des Parties, une Comité de vérification des pouvoirs, composée de cinq représentants au maximum, examinera les pouvoirs et fera rapport à la Réunion.</p> <p>Le Président du Bureau invitera la Comité à se réunir et à présenter ses conclusions à un stade ultérieur de la Réunion.</p>				
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <th style="width: 50%; text-align: center; padding: 5px;">Documents</th> <th style="width: 50%; text-align: center; padding: 5px;">Liens avec l'Accord / les Résolutions</th> </tr> <tr> <td style="text-align: center; padding: 5px;">-</td> <td style="padding: 5px;"> <ul style="list-style-type: none"> • Règlement Intérieur de la Réunion des Parties </td> </tr> </table>	Documents	Liens avec l'Accord / les Résolutions	-	<ul style="list-style-type: none"> • Règlement Intérieur de la Réunion des Parties
Documents	Liens avec l'Accord / les Résolutions			
-	<ul style="list-style-type: none"> • Règlement Intérieur de la Réunion des Parties 			
Actions				
<p>Les Parties seront invitées à établir un Comité de vérification des pouvoirs.</p>				

II.4)

Rapport du Comité de Vérification des Pouvoirs				
<i>Présenté par : Le Comité de vérification des pouvoirs</i>				
<p>La Comité de vérification des pouvoirs rendra compte des conclusions de son examen et de son travail.</p>				
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <th style="width: 50%; text-align: center; padding: 5px;">Documents</th> <th style="width: 50%; text-align: center; padding: 5px;">Liens avec l'Accord / les Résolutions</th> </tr> <tr> <td style="text-align: center; padding: 5px;">-</td> <td style="padding: 5px;"> <ul style="list-style-type: none"> • Règlement Intérieur de la Réunion des Parties </td> </tr> </table>	Documents	Liens avec l'Accord / les Résolutions	-	<ul style="list-style-type: none"> • Règlement Intérieur de la Réunion des Parties
Documents	Liens avec l'Accord / les Résolutions			
-	<ul style="list-style-type: none"> • Règlement Intérieur de la Réunion des Parties 			
Actions				
<p>Les Parties seront invitées à prendre note de ces conclusions.</p>				

II.5)

Admission des observateurs				
<i>Présenté par : Le Secrétariat</i>				
<p>En application de l'Article III, paragraphe 4, de l'Accord, le Secrétariat présente la liste des Organisations souhaitant participer à la Réunion en tant qu'observateurs.</p>				
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <th style="width: 50%; text-align: center; padding: 5px;">Documents</th> <th style="width: 50%; text-align: center; padding: 5px;">Liens avec l'Accord / les Résolutions</th> </tr> <tr> <td style="padding: 5px;"></td> <td style="padding: 5px;"></td> </tr> </table>	Documents	Liens avec l'Accord / les Résolutions		
Documents	Liens avec l'Accord / les Résolutions			

<ul style="list-style-type: none"> Liste provisoire des Observateurs MOP8/2022/Doc06Rev1 	<ul style="list-style-type: none"> Article III, paragraphe 4 Règlement Intérieur de la Réunion des Parties
Actions	
Les Parties seront invitées à admettre des observateurs à la Réunion.	

II.6)	Election du Bureau
<i>Présenté par : Le Président du Bureau</i>	
Conformément à l'Article VI de l'Accord, les Parties seront invitées à élire le Bureau pour le triennat 2023-2025, composé d'un Président et de quatre Vice-Présidents.	
Documents	Liens avec l'Accord / les Résolutions
-	<ul style="list-style-type: none"> Article III Article VI Règlement Intérieur de la Réunion des Parties Règlement Intérieur de la Réunion du Bureau
Actions	
Les Parties seront invitées à décider de la composition du Bureau pour 2023-2025, et de leur nouveau Président.	

II.7)	Adoption de l'Ordre du jour
<i>Présenté par : Le Président du Bureau</i>	
Le Président du Bureau nouvellement élu présentera l'Ordre du jour provisoire.	
Documents	Liens avec l'Accord / les Résolutions
<ul style="list-style-type: none"> Ordre du jour provisoire MOP8/2022/Doc01Rev2 Ordre du jour provisoire annoté MOP8/2022/Doc02Rev6 Liste des documents MOP8/2022/Doc03Rev6 Emploi du temps provisoire MOP8/2022/Doc04Rev3 	<ul style="list-style-type: none"> Règlement Intérieur de la Réunion des Parties
Actions	
Les Parties seront invitées à :	
a) examiner l'Ordre du jour et l'emploi du temps provisoires ;	
b) proposer des aspects dans questions diverses non couverts par l'ordre du jour proposé ;	
c) adopter l'ordre du jour et l'emploi du temps de la réunion.	

Item III	ALLOCUTIONS D'OUVERTURE	Emploi du temps 29/11/22 - Matin
---------------------	--------------------------------	--

Présenté par : Le Président du Bureau

Les délégués et observateurs peuvent faire de brèves déclarations orales et sont encouragés à fournir leurs déclarations d'ouverture par écrit au Secrétariat afin qu'elles puissent être jointes au rapport (en anglais et/ou en français).

Item IV	RAPPORTS SUR L'ETAT D'AVANCEMENT DE L'ACCORD	Emploi du temps 29/11/22 Matin & Après-midi
--------------------	---	--

IV.1)	Rapports Nationaux	
<i>IV.1) a.</i>	<i>Synthèse des Rapports Nationaux des Parties</i>	
<i>Présenté par : Le Secrétariat / Les Parties</i>		
<p>Conformément à l'article VIII de l'Accord, chaque Partie doit préparer un rapport sur sa mise en œuvre de l'Accord, à soumettre à la session ordinaire de la Réunion des Parties.</p> <p>Le Secrétariat présentera une synthèse de la mise en œuvre de l'Accord par les Parties. Les délégués désireux de fournir des informations supplémentaires sur les activités entreprises par leur pays peuvent prendre la parole.</p>		
Documents	Liens avec l'Accord / les Résolutions	
<ul style="list-style-type: none"> • Synthèse sur la mise en œuvre de l'ACCOBAMS par les Parties MOP8/2022/Doc07 • Liste des Points Focaux Nationaux MOP8/2022/Inf02 • Rapports Nationaux des Parties MOP8/2022/Inf03Rev1 	<ul style="list-style-type: none"> • Article III • Article VIII • MOP6/2016/Résolution 6.9 	
Actions		
<p>Les Parties seront invitées à évaluer les progrès réalisés et à examiner plus avant les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre de l'Accord.</p>		

IV.1) b.	Activités des Etats de l'aire de répartition	
<i>Présenté par : Les Représentants des Pays et Organisations d'intégration économique régionale non-Partie à l'Accord</i>		
Les Pays représentés et les Organisations d'intégration économique régionale qui ne sont pas encore Parties à l'Accord seront invités à rendre compte de leur coopération avec l'Accord et de leurs activités sur la conservation des cétacés menées au cours de la période 2020-2022, ainsi que de l'état actuel de leur adhésion à l'Accord.		
Documents	Liens avec l'Accord / les Résolutions	
-	-	
Actions		
Les Parties seront invitées à :		
a) commenter les progrès réalisés dans la conservation des cétacés dans la zone de l'ACCOBAMS ;		
b) faire des propositions pour renforcer la collaboration avec les Pays et les Organisations d'intégration économique régionale qui ne sont pas encore Parties à l'Accord.		

IV.2)	Rapport du Dépositaire et statut des Ratifications	
<i>Présenté par : Le Dépositaire de l'Accord</i>		
Le Dépositaire de l'Accord - le Gouvernement de la Principauté de Monaco - rend compte de l'adhésion de nouvelles Parties à l'Accord et de l'état de ratification des Amendements à l'Accord au cours du triennat 2020-2022.		
Documents	Liens avec l'Accord / les Résolutions	
<ul style="list-style-type: none"> • Rapport du Dépositaire et Statut des Ratifications MOP8/2022/Doc08 	<ul style="list-style-type: none"> • Article XVII 	
Actions		
Les Parties seront invitées à prendre note du rapport du pays dépositaire de l'ACCOBAMS.		

IV.3)	Rapport du Bureau	
<i>Présenté par : Le Président du Bureau précédent</i>		
Conformément à l'Article VI, paragraphe 4, le Bureau fournit un rapport sur ses activités pour chaque session de la Réunion des Parties. L'ancien Président du Bureau présentera un rapport sur les activités du Bureau et les principales décisions prises au cours de la période 2020-2022.		
Documents	Liens avec l'Accord / les Résolutions	
<ul style="list-style-type: none"> • Rapport du Bureau MOP8/2022/Doc09 • Report of the Thirteenth Meeting of the ACCOBAMS Bureau <i>Reference Document: ACCOBAMS-BU13/2020/Doc25</i> • Report of the Fourteenth Meeting of the ACCOBAMS Bureau <i>Reference Document: ACCOBAMS-BU14/2022/Doc20</i> • Report of the Fifth Meeting of the ACCOBAMS Extended Bureau <i>Reference Document: ACCOBAMS-BUEXT5/2022/Doc11</i> 	<ul style="list-style-type: none"> • Article III • Article VI • Règlement Intérieur de la Réunion du Bureau 	
Actions		
Les Parties seront invitées à prendre note et à commenter le rapport du Bureau concernant la période 2020-2022.		

IV.4)	Rapport du Secrétariat	
<i>Présenté par : Le Secrétariat</i>		
Conformément à l'article IV, paragraphe 2 f), le Secrétariat de l'Accord fournit à chaque session ordinaire de la Réunion des Parties un rapport sur le travail du Secrétariat de l'Accord, des Unités de Coordination, du Bureau et du Comité Scientifique, et sur la mise en œuvre de l'Accord sur la base des informations fournies par les Parties et d'autres sources. Le Secrétariat présentera les activités mises en œuvre au cours de la période 2020-2022, ainsi que les principales réalisations et les questions en suspens à traiter, par le biais du document MOP8/2022/Doc10, qui est complété par les nombreux documents d'information énumérés ci-dessous.		
Documents	Liens avec l'Accord / les Résolutions	
<ul style="list-style-type: none"> • Rapport du Secrétariat MOP8/2022/Doc10 • Summaries of the projects selected under the 2022 ACCOBAMS Call for proposals MOP8/2022/Inf05 • Monitoring and mitigation of cetacean bycatch in Bulgarian waters - Final report MOP8/2022/Inf06 • Establishing the bank of cetacean tissue samples in Ukraine - Progress report MOP8/2022/Inf07 • Mise en place d'un nouveau réseau opérationnel pour le suivi des échouages de cétacés sur le littoral algérien - Progress report MOP8/2022/Inf08 • Summary document on the development of the ACCOBAMS Communication Strategy MOP8/2022/Inf09 • NETCCOBAMS Progress report 	<ul style="list-style-type: none"> • Article III • Article IV 	

MOP8/2022/Inf10

- The Use of Driftnets in the ACCOBAMS Area: A Review of Relevant Treaties and National Legislation
MOP8/2022/Inf11Rev1
- Final report of the ACCOBAMS Survey Initiative (ASI) project
MOP8/2022/Inf12
- Final report of the CeNOBS project
MOP8/2022/Inf13
- Estimates of abundance and distribution of cetaceans, marine megafauna and marine litter in the Mediterranean Sea from 2018 2019 surveys
MOP8/2022/Inf14
- Estimates of abundance and distribution of cetaceans in the Black Sea from 2019 surveys
MOP8/2022/Inf15
- ACCOBAMS Survey Initiative - Evaluation Report (April 2021)
MOP8/2022/Inf16
- ACCOBAMS Survey Initiative - Roadmap towards the financial sustainability of monitoring in the ACCOBAMS area
MOP8/2022/Inf17
- Progress report of the ABIOMMED project
MOP8/2022/Inf18
- Update on the Potential Use of Unmanned Vehicles for Cetacean Monitoring in the ACCOBAMS Area
MOP8/2022/Inf19
- Potential use of Unmanned Aerial Vehicles for megafauna monitoring in the ACCOBAMS Agreement Area: transitioning to the new technology
MOP8/2022/Inf20
- Automated detection of dolphins in imagery from unmanned aerial vehicles and performance optimisation Deep-learning in animal abundance surveys
MOP8/2022/Inf21
- Testing the feasibility of unmanned surface vehicles to estimate the distribution and abundance of cetacean species
MOP8/2022/Inf22
- Use of ferries as platforms of opportunity to monitor cetaceans in the ACCOBAMS area: strengthening the network
MOP8/2022/Inf23
- Monitoring cetacean populations using multi-disciplinary scientific surveys
MOP8/2022/Inf24
- Report of the ACCOBAMS Workshop on Data Collection on Cetacean Population Genetics
MOP8/2022/Inf25
- Information note on the IUCN Red List status

MOP8/2022/Inf26

- Conserving Whales, Dolphins and Porpoises in the Mediterranean Sea, Black Sea and adjacent areas: an ACCOBAMS status report (2021)
MOP8/2022/Inf27
- UNEP/MAP Action Plan for the conservation of cetaceans in the Mediterranean Sea
MOP8/2022/Inf28
- ACCOBAMS Conservation Management Plans (CMP)
MOP8/2022/Inf29
- Report on the cetacean necropsy trainings
MOP8/2022/Inf30
- Study on the legal status of stranding networks in the ACCOBAMS Area
MOP8/2022/Inf31
- Groupe de travail d'urgence de l'ACCOBAMS pour aider dans les situations d'urgence et les événements de mortalité inhabituels : question spéciale dans la mer Noire
MOP8/2022/Inf32
- Review of available data on cetacean bycatch in stranding databases from the ACCOBAMS Area
MOP8/2022/Inf35
- Cetacean bycatch in the Black Sea: an update from new research and testing mitigation measures
MOP8/2022/Inf36
- Final report of the MedBycatch project
MOP8/2022/Inf37
- Final report of the MAVA Depredation project
MOP8/2022/Inf38
- Reports of the depredation pilot studies
MOP8/2022/Inf39
- Review of available information on depredation by marine mammals in fishing gears in the Mediterranean Sea, Black Sea and contiguous areas
MOP8/2022/Inf40Rev1
- Mitigating dolphin depredation in Mediterranean and Black Sea fisheries: methodology for data collection
MOP8/2022/Inf41
- Second Noise Hotspots Report: Updated overview of the noise hotspots in the ACCOBAMS Area
MOP8/2022/Inf43
- Methodological guide v3.1: guidance on underwater noise mitigation measures
MOP8/2022/Inf44
- Final report of the QuietMED2 project
MOP8/2022/Inf45

- Progress report of the QUIETSEAS project
MOP8/2022/Inf46
- Report of the MMOs workshop
MOP8/2022/Inf47
- Identifying whale watching hotspots in the ACCOBAMS Area
MOP8/2022/Inf48
- Study on the hotspots of interactions between cetaceans and marine litter in the ACCOBAMS area
MOP8/2022/Inf49
- Bibliographic review on the impact of chemical pollution on cetaceans, including the identification of ad hoc research projects aimed at assessing chemical pollution on cetaceans in the ACCOBAMS Area
MOP8/2022/Inf50
- Guidelines on the best practices to assess the impact of chemical pollution on cetaceans / to measure the chemical contamination on cetaceans
MOP8/2022/Inf51
- Scientific perspective on “potential marine semi-enclosed facilities” in the ACCOBAMS Area
MOP8/2022/Inf52
- Report of the Workshop on Cetacean Critical Habitats
MOP8/2022/Inf53
- ACCOBAMS Best Practices on Cetacean Population Genetics
MOP8/2022/Inf54
- Rapport de la Cinquième Conférence sur la conservation des cétacés dans les pays du sud de la Méditerranée
Document de référence : ACCOBAMS-CSMC5/2021

Actions

Les Parties seront invitées à prendre note et à commenter le rapport du Secrétariat.

IV.5)	Rapport du Comité Scientifique et de ses Groupes de Travail	
<i>Présenté par : Le Président du Comité Scientifique</i>		
Conformément à l'article VII, paragraphe 3 f) de l'Accord, le Comité Scientifique prépare pour chaque session de la Réunion des Parties un rapport sur ses activités. Le Président du Comité Scientifique présentera un document résumant les activités du Comité Scientifique, y compris ses groupes de travail. Les Recommandations émises par la Quatorzième Réunion du Comité Scientifique (Monaco, 22-26 novembre 2021) seront également présentées, ainsi que d'autres sujets pertinents pour la mise en œuvre de l'ACCOBAMS. La préparation des projets de Résolutions sur les questions scientifiques a été basée sur ces recommandations.		
Documents	Liens avec l'Accord / les Résolutions	
<ul style="list-style-type: none"> • Rapport du Comité Scientifique et de ses Groupes de Travail MOP8/2022/Doc11 • Recommendations from the 1st Meeting of the Joint Bycatch Working Group of ACCOBAMS and ASCOBANS MOP8/2022/Inf33 • Report of the Joint ACCOBAMS/ASCOBANS Bycatch Working Group (JBWG) MOP8/2022/Inf34 • Report of the Joint CMS/ACCOBAMS/ASCOBANS Noise Working Group (JNWG) MOP8/2022/Inf42 • Report of the Thirteenth Meeting of the Scientific Committee of ACCOBAMS <i>Document de référence : ACCOBAMS-SC13/2020/Doc19</i> • Report of the Fourteenth Meeting of ACCOBAMS Scientific Committee <i>Document de référence : ACCOBAMS-SC14/2021/Doc40</i> 	<ul style="list-style-type: none"> • Article III • Article VII 	
Actions		
Les Parties seront invitées à prendre note et à commenter le rapport du Comité Scientifique.		

IV.6)	Rapport des Unités de Coordinations Sous Régionales	
<i>Présenté par : Les Unités de Coordinations Sous Régionales</i>		
Conformément à l'article V de l'Accord, les deux Unités de Coordination Sous Régionale feront un rapport sur les activités menées au cours de la période 2020-2022.		
Documents	Liens avec l'Accord / les Résolutions	
<ul style="list-style-type: none"> • Rapport de l'Unité de Coordination Sous-Régionale pour la mer Noire incluant les activités des Pays non-Parties MOP8/2022/Doc12 • Rapport de l'Unité de Coordination Sous-Régionale pour la Méditerranée incluant les activités des Pays non-Parties MOP8/2022/Doc13 	<ul style="list-style-type: none"> • Article III • Article V 	
Actions		
Les Parties seront invitées à prendre note et à commenter les rapports présentés par les Unités de Coordination Sous Régionales.		

IV.7)	Rapport du Comité de Suivi des Obligations	
<i>Présenté par : Le Président du Comité de Suivi des Obligations</i>		
Conformément à l'Article 6, paragraphe e), des Règles sur la procédure de suivi de l'ACCOBAMS, le Comité de Suivi des Obligations doit « rendre compte de ses activités à chaque Réunion ordinaire des Parties et faire les recommandations qu'il juge appropriées ». La Troisième Réunion du Comité de Suivi des Obligations de l'ACCOBAMS s'est tenue en ligne les 29-30 mars 2022. Le Président du Comité de Suivi des Obligations de l'ACCOBAMS présentera les principales considérations et recommandations issues de cette Réunion.		
<p style="text-align: center;">Documents</p> <ul style="list-style-type: none"> • Rapport du Comité de suivi des Obligations de l'ACCOBAMS MOP8/2022/Doc14 • Report of the Third Meeting of the ACCOBAMS Follow-up Committee <i>Reference Document: ACCOBAMS-FC3/2022/Doc11</i> 	<p style="text-align: center;">Liens avec l'Accord / les Résolutions</p> <ul style="list-style-type: none"> • MOP5/2013/Résolution 5.4 • MOP6/2016/Résolution 6.8 	
Actions		
Les Parties seront invitées à : a) prendre note du rapport du Comité de Suivi des Obligations ; b) à examiner, discuter et approuver les recommandations issues de leur troisième Réunion, tenue en 2022.		

IV.8)	Rapports des Partenaires de l'ACCOBAMS	
<i>Présenté par : Le Secrétariat</i>		
En application du Point 5 des Règles et Engagements des Partenaires de l'ACCOBAMS, les Partenaires de l'ACCOBAMS « doivent rendre compte de la mise en œuvre de leurs activités » à chaque période triennale. Le Secrétariat présente les principales activités rapportées comme ayant été réalisées par les Partenaires de l'ACCOBAMS au cours de la période 2020-2022.		
<p style="text-align: center;">Documents</p> <ul style="list-style-type: none"> • Rapports des Partenaires de l'ACCOBAMS MOP8/2022/Doc15Rev1 • Liste des Partenaires de l'ACCOBAMS MOP8/2022/Inf04 	<p style="text-align: center;">Liens avec l'Accord / les Résolutions</p> <ul style="list-style-type: none"> • MOP7/2019/Résolution 7.9 	
Actions		
Les Parties seront invitées à prendre note et à commenter les rapports transmis par les Partenaires de l'ACCOBAMS.		

IV.9)	Rapports Budgétaires	
IV.9) a.	<i>Rapport sur les recettes et les dépenses relatives au Fonds d'Affectation Spécial et aux contributions extérieures pour 2020-2022</i>	
<i>Présenté par : Le Secrétariat</i>		
Le Secrétariat rendra compte des recettes et des dépenses relatives au Fonds d'Affectation Spécial et des contributions extérieures pour la période 2020-2022.		
<p style="text-align: center;">Documents</p> <ul style="list-style-type: none"> • Rapport sur les recettes et les dépenses relatives au Fonds Additionnel de Conservation et contributions extérieures pour 2020-2022 MOP8/2022/Doc16Rev1 	<p style="text-align: center;">Liens avec l'Accord / les Résolutions</p> <ul style="list-style-type: none"> • Article IX • MOP7/2019/Résolution 7.6 	
Actions		
Les Parties seront invitées à examiner et à approuver le rapport sur les recettes et les dépenses relatives au Fonds d'Affectation Spécial et aux contributions extérieures pour 2020-2022.		
IV.9) b.	<i>Rapport sur le Fonds Additionnel de Conservation</i>	
<i>Présenté par : Le Secrétariat</i>		
Le Secrétariat présentera un rapport sur l'exécution budgétaire relative au Fonds Additionnel de Conservation pour 2020-2022.		
<p style="text-align: center;">Documents</p> <ul style="list-style-type: none"> • Rapport sur les recettes et les dépenses relatives au Fonds Additionnel de Conservation pour 2020-2022 MOP8/2022/Doc17 • Summaries of the projects selected under the 2022 ACCOBAMS Call for proposals MOP8/2022/Inf05 • Monitoring and mitigation of cetacean bycatch in Bulgarian waters - Final report MOP8/2022/Inf06 • Establishing the bank of cetacean tissue samples in Ukraine - Progress report MOP8/2022/Inf07 • Mise en place d'un nouveau réseau opérationnel pour le suivi des échouages de cétacés sur le littoral algérien - Progress report MOP8/2022/Inf08 	<p style="text-align: center;">Liens avec l'Accord / les Résolutions</p> <ul style="list-style-type: none"> • Article IX • MOP3/2007/Résolution 3.6 • MOP7/2019/Résolution 7.6 • MOP7/2019/Résolution 7.8 	
Actions		
Les Parties seront invitées à examiner et à approuver les comptes pour 2020-2022.		

IV.9) c.	Rapport du Censeur	
<i>Présenté par : Le Secrétariat</i>		
Conformément aux Termes de Référence pour l'administration du budget, le budget de l'ACCOBAMS est audité par un Censeur. Le Secrétariat présentera les rapports élaborés par le Censeur pour 2020-2022.		
Documents	Liens avec l'Accord / les Résolutions	
<ul style="list-style-type: none"> • Rapports du Censeur MOP8/2022/Doc18ev1 	<ul style="list-style-type: none"> • Article III • MOP7/2019/Résolution 7.6 	
Actions		
Les Parties seront invitées à prendre note des rapports établis par le Censeur pour 2020-2022.		

Item V	DISPOSITIONS INSTITUTIONNELLES ET BUDGETAIRES	Emploi du temps 30/11/2022 Matin & Après-midi
-------------------	--	--

V.1)	Programme de Travail et Budget pour le triennat 2023-2025	
<i>Présenté par : Le Secrétariat</i>		
Le Secrétariat présentera le projet de Résolution 8.2Rev1 sur le « Programme de Travail et Budget pour le triennat 2023-2025 ».		
Le projet de Programme de Travail 2023-2025 a été préparé en tenant compte des progrès réalisés dans la mise en œuvre des activités en cours du Programme de Travail 2020-2022, des priorités nationales telles qu'identifiées par les Parties lors de la Cinquième Réunion des Représentants Nationaux de l'ACCOBAMS (en ligne, 12-15 juillet 2021), des Recommandations de la Quatorzième Réunion du Comité Scientifique (Monaco, 22-26 novembre 2021), des points de vue fournis par les membres du Comité Scientifique, et des recommandations des différents ateliers/activités réalisés au cours du triennat 2020-2022.		
Pour chaque action, le Secrétariat a indiqué le budget total proposé, comprenant les fonds sécurisés (Contributions Ordinaires, Contributions Volontaires ou Fonds Externes) et les fonds supplémentaires requis, par le biais de Contributions Externes ou Volontaires.		
Comme détaillé dans la note explicative sur le projet de budget pour 2023-2025, trois scénarios budgétaires sont présentés pour la période triennale 2023-2025.		
Documents	Liens avec l'Accord / les Résolutions	
<ul style="list-style-type: none"> • Note explicative sur le projet de budget pour 2023-2025 MOP8/2022/Doc19Rev2 • Programme de Travail et Budget pour le triennat 2023-2025 MOP8/2022/ProjetRés8.2Rev1 	<ul style="list-style-type: none"> • Article III • Article IV • Article VII 	
Actions		
Les Parties seront invitées à :		
a) examiner la note explicative sur le projet de budget pour 2023-2025 ;		
b) discuter et approuver le projet de Résolution 8.2Rev1 sur le « Programme de travail et budget pour le triennat 2023-2025 ».		

V.2)	Comité Scientifique	
<i>Présenté par : Le Secrétariat</i>		
<p>Le Secrétariat présentera le projet de Résolution 8.3 sur la composition du Comité Scientifique pour 2023-2025. Un document contenant les experts nommés par la CIESM et l'UICN, les représentants de la CMS, de l'ECS et de la CBI sera également présenté, ainsi qu'un document avec des panels d'experts régionaux pour le Comité Scientifique. Pendant la période 2023-2025, le Président du Comité Scientifique sera nommé parmi les experts désignés par l'UICN, tandis que le Vice-président sera nommé parmi les experts désignés par la CIESM.</p>		
<p style="text-align: center;">Documents</p> <ul style="list-style-type: none"> • Liste des experts nommés par la CIESM et l'UICN pour le Comité Scientifique et des représentants de la CMS, l'ECS et la CBI au Comité Scientifique MOP8/2022/Doc20 • Panels d'experts régionaux pour le Comité Scientifique MOP8/2022/Doc21Rev1 • Comité Scientifique pour le triennat 2023-2025 MOP8/2022/ProjetRés8.3 • Projet de Résolution 8.3 soumis par l'Italie le 22 novembre 2022, Comité Scientifique MOP8/2022/ProjetRés8.3_Italie • Information regarding the Scientific Committee Composition and Rules MOP8/2022/Inf55 	<p style="text-align: center;">Liens avec l'Accord / les Résolutions</p> <ul style="list-style-type: none"> • Article III • Article VII 	
Actions		
<p>Les Parties seront invitées à :</p> <ol style="list-style-type: none"> a) accueillir les experts nommés par la CIESM et par l'UICN, ainsi que la nomination d'un de leurs experts pour seconder le Secrétariat dans la préparation de la première Réunion du Comité Scientifique pour 2023-2025 ; b) accueillir des représentants de l'ECS, de l'IWC et du Conseil Scientifique de la CMS ; c) nommer quatre représentants régionaux parmi les experts qui ont été indiqués par les Points Focaux Nationaux selon les critères applicables tels que reflétés dans l'annexe du projet de Résolution ; d) approuver le projet de Résolution 8.3 sur la composition du Comité Scientifique pour la période 2023-2025.. 		

V.3)	Procédure pour les projets
<i>V.3) a.</i>	<i>Projets soumis à un soutien institutionnel</i>
<i>Présenté par : Le Secrétariat</i>	
<p>Conformément aux instructions de la MOP7, le Secrétariat a préparé un projet de Résolution 8.4 contenant une procédure actualisée en réponse aux demandes de soutien institutionnel. Préparée en consultation avec le Comité Scientifique, la procédure reflète la pratique actuelle et vise à assurer un processus clair pour les demandes soumises au Secrétariat pour une lettre de soutien de l'ACCOBAMS. Considérant que de telles demandes sont souvent reçues au dernier moment avant la soumission des propositions de projet, l'objectif est de garder la procédure aussi simple que possible.</p>	
Documents	Liens avec l'Accord / les Résolutions
<ul style="list-style-type: none"> Procédure pour les projets soumis à un soutien institutionnel MOP8/2022/ProjetRés8.4 	<ul style="list-style-type: none"> MOP3/2007/Résolution 3.6
Actions	
<p>Les Parties seront invitées à examiner, discuter et approuver le projet de Résolution 8.4 sur la révision de la « procédure pour les projets soumis à un soutien institutionnel ».</p>	
<i>V.3) b.</i>	<i>Projets financés par le Fonds Additionnel de Conservation de l'ACCOBAMS</i>
<i>Présenté par : Le Secrétariat</i>	
<p>Conformément à une décision de la Cinquième Réunion du Bureau Étendu de l'ACCOBAMS, le Secrétariat présentera le projet de Résolution 8.5 contenant une proposition d'amendements à la procédure concernant l'appel à propositions de l'ACCOBAMS tel qu'adopté par la Résolution 7.8. Les amendements proposés visent à modifier les lacunes et les faiblesses rencontrées lors de l'Appel à propositions de 2022, en particulier :</p> <ul style="list-style-type: none"> la question posée par les critères d'éligibilité sur les organisations ayant parmi leurs employés ou leur conseil d'administration, un ou plusieurs membres du Comité Scientifique ou du Bureau des Parties ; la lettre d'approbation des Points Focaux Nationaux sur les propositions de projets. 	
Documents	Liens avec l'Accord / les Résolutions
<ul style="list-style-type: none"> Procédure de l'appel à propositions ACCOBAMS pour les projets financés par le Fonds Additionnel de Conservation MOP8/2022/ProjetRés8.5 	<ul style="list-style-type: none"> Article IX, paragraphe 3 MOP1/2002/Résolution 1.7 MOP2/2004/Résolution 2.4 MOP3/2007/Résolution 3.6 MOP5/2013/Résolution 7.8
Actions	
<p>Les Parties seront invitées à examiner, discuter et approuver le projet de Résolution 8.5 sur la « Procédure de l'appel à propositions ACCOBAMS pour les projets financés par le Fonds Additionnel de Conservation ».</p>	

V.4)	Partenaires de l'ACCOBAMS	
V.4) a.	<i>Nouvelle demande de partenariat</i>	
<i>Présenté par : Le Secrétariat</i>		
Le Secrétariat présentera une demande en attente et une nouvelle demande de partenariat avec l'ACCOBAMS, reçue en novembre 2022.		
Documents		Liens avec l'Accord / les Résolutions
<ul style="list-style-type: none"> • Demande en attente et nouvelle demande de partenariat ACCOBAMS MOP8/2022/Doc22Rev1 		<ul style="list-style-type: none"> • MOP7/2019/Résolution 7.9
Actions		
Les Parties seront invitées à examiner les demandes de partenariat avec l'ACCOBAMS, pour approbation.		
V.4) b.	<i>Vue d'ensemble de l'état de la collaboration avec les Partenaires</i>	
<i>Présenté par : Le Secrétariat</i>		
Les Partenaires de l'ACCOBAMS sont une pierre angulaire de la mise en œuvre de l'Accord. Ces organisations, principalement des ONG, sont fortement impliquées dans les activités de l'ACCOBAMS, auxquelles elles contribuent directement ou par le biais de leurs propres activités. Certaines lacunes dans les exigences de rapport des Partenaires telles que prévues par la Résolution 7.9 ont été identifiées au cours de la période 2020-2022. Le Bureau a recommandé le développement d'une stratégie sur l'examen du statut de Partenaire de l'ACCOBAMS, dans le cadre du Programme de Travail de l'ACCOBAMS 2023-2025.		
Documents		Liens avec l'Accord / les Résolutions
<ul style="list-style-type: none"> • Vue d'ensemble des Partenaires MOP8/2022/Doc23Rev1 • Liste des Partenaires de l'ACCOBAMS MOP8/2022/Inf04 		<ul style="list-style-type: none"> • MOP7/2019/Résolution 7.9
Actions		
<p>Les Parties seront invitées à :</p> <ol style="list-style-type: none"> a) prendre note de la vue d'ensemble fournie par le Secrétariat ; b) prendre note de la recommandation du Bureau sur le développement d'une stratégie sur l'examen du statut de Partenariat de l'ACCOBAMS, dans le cadre du Programme de Travail 2023-2025 de l'ACCOBAMS ; c) donner son avis sur les prochaines étapes, y compris sur une proposition d'amendement de la Résolution 7.9, si nécessaire, pour la prochaine MOP. 		

V.5)	Communication	
<i>V.5) a.</i>	<i>Stratégie de Communication de l'ACCOBAMS</i>	
<i>Présenté par : Le Secrétariat</i>		
<p>Lors de la MOP7, les Parties ont considéré que le développement d'une Stratégie de Communication était d'une importance cruciale afin de renforcer la visibilité et la réputation de l'ACCOBAMS, en prenant en considération le cycle vertueux entre la communication/la sensibilisation et la collecte de fonds. En consultation avec le Bureau, le Secrétariat de l'ACCOBAMS a recruté une société de conseil pour développer un projet de Stratégie de Communication qui sera soumis pour adoption à la MOP8. Un Groupe de Pilotage de la Communication a été créé pour apporter son soutien au processus de rédaction. Le Secrétariat présentera le projet de Résolution 8.6. et le travail sous-jacent qui a conduit à l'avant-projet de Stratégie de Communication de l'ACCOBAMS.</p>		
Documents		Liens avec l'Accord / les Résolutions
<ul style="list-style-type: none"> • Stratégie de Communication de l'ACCOBAMS MOP8/2022/ProjetRés8.6 • Summary document on the development of the ACCOBAMS Communication Strategy MOP8/2022/Inf09 		<ul style="list-style-type: none"> • Article IV, paragraphe 2 h) • MOP7/2019/Résolution 7.5 • MOP7/2019/Résolution 7.6
Actions		
Les Parties seront invitées à examiner, discuter et approuver le projet de Résolution 8.6 « Stratégie de communication de l'ACCOBAMS ».		
<i>V.5) b.</i>	<i>NETCCOBAMS</i>	
<i>Présenté par : Le Secrétariat</i>		
<p>Une nouvelle version de NETCCOBAMS a été développée depuis début 2020 en (i) mettant à jour et en améliorant les versions précédentes de la plateforme NETCCOBAMS et en (ii) abordant la volonté exprimée par le Secrétariat d'expérimenter la meilleure science disponible et les nouvelles technologies pour collecter, analyser et modéliser les données sur les cétacés, ainsi que sur les zones à risque acoustique, afin de soutenir l'approche de gestion basée sur les menaces et de mettre en œuvre les mesures de conservation qui sont promues par l'ACCOBAMS.</p> <p>Le Secrétariat présentera le projet de Résolution 8.7 qui prend en considération la Recommandation 14.10 du Comité Scientifique.</p>		
Documents		Liens avec l'Accord / les Résolutions
<ul style="list-style-type: none"> • NETCCOBAMS MOP8/2022/ProjetRés8.7 • NETCCOBAMS Progress report MOP8/2022/Inf10 		-
Actions		
Les Parties seront invitées à examiner, discuter et approuver le projet de Résolution 8.7 sur NETCCOBAMS.		

V.5) c.	<i>Logo de l'ACCOBAMS</i>	
<i>Présenté par : Le Secrétariat</i>		
<p>Le logo de l'ACCOBAMS a été adopté par les Parties en 2002 lors de la Première Réunion des Parties. La nécessité de moderniser le logo a été soulignée lors du développement de la Stratégie de Communication de l'ACCOBAMS, en particulier comme un moyen de renforcer le positionnement institutionnel et la marque visuelle de l'ACCOBAMS. Lors de la Cinquième Réunion du Bureau Étendu, le Bureau a convenu qu'il serait bénéfique que les conditions nécessaires soient en place avant le lancement de la Stratégie de Communication, une fois approuvée par la MOP, et pour sa mise en œuvre efficace au cours des 3 prochaines années (feuille de route de communication 2023-2025). Le Bureau a mandaté le Secrétariat pour travailler sur des propositions pour un nouveau logo ou un logo modernisé de l'ACCOBAMS à soumettre à l'examen et à la décision de la MOP8, par le biais d'un projet de Résolution correspondant.</p> <p>Le Secrétariat présentera des propositions pour un nouveau (ou modernisé) logo de l'ACCOBAMS avec le projet de Résolution 8.8 sur le « Logo de l'ACCOBAMS » visant à remplacer les résolutions précédentes sur ce sujet.</p>		
<p style="text-align: center;">Documents</p> <ul style="list-style-type: none"> • Propositions pour un nouveau logo ou un logo modernisé pour l'ACCOBAMS MOP8/2022/Doc24 • Logo de l'ACCOBAMS MOP8/2022/ProjetRés8.8 	<p style="text-align: center;">Liens avec l'Accord / les Résolutions</p> <ul style="list-style-type: none"> • MOP1/2002/Résolution 1.14 • MOP4/2010/Résolution 4.21 	
Actions		
<p>Les Parties seront invitées à :</p> <ol style="list-style-type: none"> a) examiner les propositions pour un nouveau logo de l'ACCOBAMS ; b) examiner, discuter et approuver le projet de Résolution 8.8 sur un nouveau « Logo de l'ACCOBAMS ». 		

Item VI	MISE EN ŒUVRE ET APPLICATION DES RESOLUTIONS DE L'ACCOBAMS	Emploi du temps 30/11/2022 - Après-midi
--------------------	---	--

VI.1)	Comité de Suivi des Obligations de l'ACCOBAMS	
<i>VI.1) a.</i>	<i>Recommandations</i>	
<i>Présenté par : Le Secrétariat / Le Président du Comité de Suivi des Obligations</i>		
Sur la base des recommandations de la Troisième Réunion du Comité de Suivi des Obligations de l'ACCOBAMS, le Secrétariat présentera le projet de Résolution 8.9 sur le « Comité de Suivi des Obligations ».		
Documents	Liens avec l'Accord / les Résolutions	
<ul style="list-style-type: none"> • Rapport du Comité de Suivi des Obligations de l'ACCOBAMS MOP8/2022/Doc14 • Comité de Suivi des Obligations MOP8/2022/ProjetRés8.9Rev1 • Report of the Third Meeting of the ACCOBAMS Follow-up Committee <i>Reference Document: ACCOBAMS-FC3/2022/Doc11</i> 	<ul style="list-style-type: none"> • Article III • Règlement Intérieur de la Réunion des Parties • MOP5/2013/Résolution 5.4 • MOP6/2016/Résolution 6.8 	
Actions		
Les Parties seront invitées à examiner, discuter et approuver le projet de Résolution 8.9Rev1 sur le « Comité de suivi des Obligations ».		
<i>VI.1) b.</i>	<i>Election de nouveaux membres</i>	
<i>Présenté par : Le Secrétariat</i>		
Conformément à la procédure énoncée à l'Article 18 du Règlement Intérieur de la Réunion des Parties et sur la base du fonctionnement du Comité de Suivi des Obligations actuel, le Président du Comité de Suivi des Obligations présentera un document avec des panels d'experts des Parties et des Partenaires, candidats pour devenir membres du Comité de Suivi des Obligations de l'ACCOBAMS. Conformément à la procédure, au cours de cette MOP, deux des membres et un membre suppléant seront élus à bulletin secret par les Parties à partir d'une liste de candidats nommés, un par chaque Partie. Un des membres et un membre suppléant seront élus à bulletin secret par les Partenaires de l'ACCOBAMS à partir d'une liste de candidats nommés, un par chacun d'entre eux. Les membres suppléants sont les candidats qui suivent immédiatement pour le nombre de votes reçus les membres élus par les Parties et les membres élus par les Partenaires de l'ACCOBAMS.		
Documents	Liens avec l'Accord / les Résolutions	
<ul style="list-style-type: none"> • Panels d'experts pour le Comité de Suivi des Obligations MOP8/2022/Doc25 	<ul style="list-style-type: none"> • Article III • Règlement Intérieur de la Réunion des Parties • MOP5/2013/Résolution 5.4 • MOP6/2016/Résolution 6.8 	
Actions		
Les Parties et les Partenaires de l'ACCOBAMS seront invités à élire - par bulletins secrets - les membres et les suppléants du Comité de Suivi des Obligations de l'ACCOBAMS, sur la base de la liste d'experts et des <i>curricula vitae</i> soumis au Secrétariat.		

VI.2)	Mise en œuvre de la Résolution 4.18 sur les Lignes Directrices relatives à l'octroi de dérogations à l'Article II, paragraphe 1, aux fins de recherches <i>in situ</i> non létales dans la zone de l'Accord	
<i>Présenté par : Le Secrétariat</i>		
<p>En 2022, une question a été portée à l'attention du Secrétariat concernant la mise en œuvre de la Résolution 4.18 sur les Lignes directrices relatives à l'octroi de dérogations à l'Article II, paragraphe 1, aux fins de recherches <i>in situ</i> non létales dans la zone de l'Accord, qui prévoit que les activités de recherche en mer qui sont susceptibles de causer le harcèlement des cétacés doivent être interdites à moins que la Partie en question ne décide d'accorder une exception, auquel cas une telle exception ne devrait être accordée qu'après avoir obtenu l'avis du Comité Scientifique. De nombreuses activités générant du harcèlement au sens des Lignes Directrices de la Résolution 4.18 ont pu être menées dans la zone de l'ACCOBAMS, mais aucune demande d'exception n'a jamais été soumise. Le Bureau a mandaté le Secrétariat pour consulter les Parties de l'ACCOBAMS sur les dérogations qu'elles ont pu accorder au cours des cinq dernières années. Le Secrétariat présentera les résultats de cette consultation.</p>		
<p style="text-align: center;">Documents</p> <ul style="list-style-type: none"> • Rapport sur la mise en œuvre de la Résolution 4.18 MOP8/2022/Doc26 		<p style="text-align: center;">Liens avec l'Accord / les Résolutions</p> <ul style="list-style-type: none"> • Article II, paragraphe 1 • MOP4/2010/Résolution 4.18
<p>Actions</p> <p>Les Parties seront invitées à examiner les résultats de la consultation et à fournir des avis et des conseils sur la mise en œuvre de la Résolution 4.18.</p>		

VI.3)	Filets maillants dérivants	
<i>Présenté par : Le Secrétariat</i>		
<p>De nombreux événements d'enchevêtrement de baleines dans des filets dérivants illégaux se sont produits au cours de la période triennale 2020-2022 en Méditerranée. Des efforts ont été faits par le Secrétariat, sous la direction du Bureau, pour attirer l'attention des Parties sur cette question tout au long du triennat. En particulier, les Points Focaux ont été consultés sur la mise en œuvre des dispositions de l'ACCOBAMS sur l'interdiction des filets maillants dérivants comme prévu par l'Annexe 2 (telle qu'amendée en 2007 par la Résolution A/3.1).</p> <p>Le Secrétariat présentera une revue juridique sur l'utilisation des filets maillants dérivants dans la zone de l'ACCOBAMS et introduira le projet de Résolution 8.10 sur les « Filets maillants dérivants illégaux » visant à rappeler la menace sérieuse que représentent les filets maillants dérivants pour les cétacés et à encourager les Parties à adopter et à appliquer la législation nationale pertinente en accord avec l'interdiction de l'ACCOBAMS.</p>		
<p style="text-align: center;">Documents</p> <ul style="list-style-type: none"> • Filets maillants dérivants illégaux MOP8/2022/ProjetRés8.10 • The Use of Driftnets in the ACCOBAMS Area: A Review of Relevant Treaties and National Legislation MOP8/2022/Inf11Rev1 		<p style="text-align: center;">Liens avec l'Accord / les Résolutions</p> <ul style="list-style-type: none"> • Annexe 2 : Plan de Conservation
<p>Actions</p> <p>Les Parties seront invitées à :</p> <p>a) prendre note des informations fournies sur la mise en œuvre des dispositions de l'ACCOBAMS relatives à l'interdiction des filets maillants dérivants ;</p> <p>b) examiner, discuter et approuver le projet de Résolution 8.10 sur les « Filets maillants dérivants illégaux ».</p>		

Item VII	MISE EN ŒUVRE DE L'ACCORD : QUESTIONS TECHNIQUES ET SCIENTIFIQUES	Emploi du temps 30/11/2022 - Après-midi & 01/12/22 Matin & Après-midi
---------------------	--	---

VII.1)	Estimation de l'abondance et de la distribution des populations de cétacés	
<i>Présenté par : Le Secrétariat</i>		
<p>Assurer la durabilité des opérations de surveillance dans la zone de l'ACCOBAMS est une condition préalable pour évaluer les tendances de l'état des populations et l'efficacité des mesures de conservation à long terme. Le Secrétariat présentera les principaux résultats de l'ACCOBAMS Survey Initiative et des projets CeNoBS, l'état d'avancement du projet ABIOMMED, ainsi que d'autres études réalisées au cours de la période triennale en ce qui concerne l'utilisation d'enquêtes multidisciplinaires, de technologies innovantes et de plateformes d'opportunité, pour collecter des données sur la distribution et l'abondance des cétacés. Au cours de la période 2020-2022, la réplication possible de l'ACCOBAMS Survey Initiative a été soigneusement étudiée par le Secrétariat à travers le développement d'un projet de Programme de Surveillance à Long Terme (LTMP), en consultation avec le Bureau et le Comité Scientifique, et grâce au soutien de consultants.</p> <p>Le Secrétariat présentera le projet de Résolution 8.11 visant à (i) adopter le projet de Programme de Surveillance à Long Terme de l'ACCOBAMS et (ii) améliorer les efforts de surveillance de la distribution et de l'abondance des cétacés dans la zone de l'Accord. Le projet de Résolution a été préparé en tenant compte de la Recommandation 14.1 du Comité Scientifique, ainsi que des dispositions pertinentes de la Résolution 7.10, qu'il entend remplacer. Les dispositions relatives aux aspects financiers du LTMP ont été développées en tenant compte des recommandations faites par le Groupe <i>ad hoc</i>, qui a été établi suite à une décision du Bureau afin d'explorer les options de financement à l'appui d'un LTMP.</p>		
Documents	Liens avec l'Accord / les Résolutions	
<ul style="list-style-type: none"> • Recommandations du Groupe <i>ad hoc</i> "LTMP" de l'ACCOBAMS MOP8/2022/Doc27 • Programme de surveillance à long terme de l'ACCOBAMS MOP8/2022/ProjetRés8.11 • Final report of the ACCOBAMS Survey Initiative (ASI) project MOP8/2022/Inf12 • Final report of the CeNOBS project MOP8/2022/Inf13 • Estimates of abundance and distribution of cetaceans, marine megafauna and marine litter in the Mediterranean Sea from 2018 2019 surveys MOP8/2022/Inf14 • Estimates of abundance and distribution of cetaceans in the Black Sea from 2019 surveys MOP8/2022/Inf15 • ACCOBAMS Survey Initiative - Evaluation Report (April 2021) MOP8/2022/Inf16 • ACCOBAMS Survey Initiative - Roadmap towards the financial sustainability of monitoring in the ACCOBAMS area MOP8/2022/Inf17 • Progress report of the ABIOMMED project 	<ul style="list-style-type: none"> • Annexe 2 : Plan de Conservation • MOP6/2016/Résolution 6.13 • MOP7/2019/Résolution 7.10 	

MOP8/2022/Inf18

- Update on the Potential Use of Unmanned Vehicles for Cetacean Monitoring in the ACCOBAMS Area

MOP8/2022/Inf19

- Potential use of Unmanned Aerial Vehicles for megafauna monitoring in the ACCOBAMS Agreement Area: transitioning to the new technology

MOP8/2022/Inf20

- Automated detection of dolphins in imagery from unmanned aerial vehicles and performance optimisation Deep-learning in animal abundance surveys

MOP8/2022/Inf21

- Testing the feasibility of unmanned surface vehicles to estimate the distribution and abundance of cetacean species

MOP8/2022/Inf22

- Use of ferries as platforms of opportunity to monitor cetaceans in the ACCOBAMS area: strengthening the network

MOP8/2022/Inf23

- Monitoring cetacean populations using multi-disciplinary scientific surveys

MOP8/2022/Inf24**Actions**

Les Parties seront invitées à

- a) examiner les Recommandations faites par le « Groupe *ad hoc* LTMP » ;
- b) examiner et discuter les options de financement nécessaires pour soutenir un LTMP ;
- c) fournir des informations sur les contributions volontaires possibles pour les prochaines enquêtes synoptiques à l'échelle du bassin en Méditerranée et en mer Noire en 2024-2025 ;
- d) examiner, discuter et approuver le projet de Résolution 8.11 sur « le programme de surveillance à long terme (LTMP) de l'ACCOBAMS ».

VII.2)	Structure des populations	
<i>Présenté par : Le Secrétariat</i>		
Afin d'améliorer la collecte de données sur la génétique des populations de cétacés dans la zone de l'ACCOBAMS, le Secrétariat a organisé un atelier en septembre 2022. Le Secrétariat et les experts pertinents présenteront les recommandations et les meilleures pratiques issues de cet atelier ainsi que le projet de Résolution 8.25 sur la « Génétique des Populations de Cétacés ».		
<p style="text-align: center;">Documents</p> <ul style="list-style-type: none"> • Génétique des Populations de Cétacés MOP8/2022/ProjetRés8.25 • Report of the ACCOBAMS Workshop on Data Collection on Cetacean Population Genetics MOP8/2022/Inf25 • ACCOBAMS Best Practices on Cetacean Population Genetics MOP8/2022/Inf54 	<p style="text-align: center;">Liens avec l'Accord / les Résolutions</p>	
Actions		
<p>Les Parties seront invitées à :</p> <p>a) prendre note des informations fournies dans le document «ACCOBAMS Best Practices on Cetacean Population Genetics »</p> <p>b) examiner, discuter et approuver le projet de Résolution 8.25 sur la « Génétique des Populations de Cétacés ».</p>		

VII.3)	Suivi du statut de conservation des espèces de cétacés	
<i>VII.3) a.</i>	<i>Liste Rouge de l'UICN</i>	
<i>Présenté par : Le Secrétariat</i>		
<p>Le statut de la Liste Rouge de l'UICN des espèces de cétacés a été réévalué (ou dans certains cas évalué) entre 2018 et 2021, en utilisant les données et les connaissances acquises grâce à l'ACCOBAMS Survey Initiative l'Initiative, ainsi que d'autres données collectées depuis les évaluations précédentes en 2008-2011. Le Secrétariat présentera le projet de Résolution 8.12 qui a été préparé en tenant compte de la Recommandation 14.2 du Comité Scientifique. Ce projet de Résolution vise à mettre à jour la Résolution précédente sur le statut des espèces de cétacés dans la zone ACCOBAMS selon la Liste Rouge de l'UICN.</p>		
<p style="text-align: center;">Documents</p> <ul style="list-style-type: none"> • Statut des espèces de cétacés de la zone ACCOBAMS selon la Liste Rouge de l'UICN MOP8/2022/ProjetRés8.12 • Information note on the IUCN Red List status MOP8/2022/Inf26 	<p style="text-align: center;">Liens avec l'Accord / les Résolutions</p> <ul style="list-style-type: none"> • MOP2/2004/Résolution 2.22 • MOP3/2007/Résolution 3.19 • MOP6/2016/Résolution 6.15 	
Actions		
<p>Les Parties seront invitées à examiner, discuter et approuver le projet de Résolution 8.12 sur le « Statut des espèces de cétacés de la zone ACCOBAMS selon la Liste Rouge de l'UICN ».</p>		

<i>VII.3) b.</i>	<i>Plans Régionaux</i>	
<i>Présenté par : Les Unités de Coordinations Sous Régionales</i>		
Le représentant de l'Unité de Coordination Sous Régionale de la Méditerranée présentera la mise à jour du Plan d'action pour la conservation des cétacés en mer Méditerranée adopté lors de la 22e Réunion des Parties Contractantes à la Convention de Barcelone (Antalya, Türkiye, 7-10 décembre 2021). Le représentant de l'Unité de Coordination Sous Régionale de la mer Noire fournira des informations sur le développement du Plan de Conservation des cétacés de mer Noire.		
Documents	Liens avec l'Accord / les Résolutions	
<ul style="list-style-type: none"> • UNEP/MAP Action Plan for the conservation of cetaceans in the Mediterranean Sea MOP8/2022/Inf28 		
Actions		
Les Parties seront invitées à prendre note des informations fournies par les représentants des Unités de Coordination Sous Régionales.		

<i>VII.3) c.</i>	<i>Plans d'Action Nationaux</i>	
<i>Présenté par : Le Secrétariat</i>		
Conformément à une décision de la Quatorzième Réunion du Bureau de l'ACCOBAMS, le Secrétariat a préparé et présentera un projet de Résolution sur les Plans d'Action Nationaux, qui sont des documents politiques dédiés visant à soutenir la mise en œuvre de l'ACCOBAMS au niveau national.		
Documents	Liens avec l'Accord / les Résolutions	
<ul style="list-style-type: none"> • Plans d'Action Nationaux MOP8/2022/ProjetRés8.13 	<ul style="list-style-type: none"> • Annexe 2 : Plan de Conservation 	
Actions		
Les Parties seront invitées à examiner, discuter et approuver le projet de Résolution 8.13 sur les « Plans d'Action Nationaux ».		

<i>VII.3) d.</i>	<i>Plans de Gestion de Conservation</i>	
<i>Présenté par : Le Président du Comité Scientifique</i>		
Lors de la MOP6, les Parties ont adopté une Résolution sur les « Plans de Gestion de Conservation » (CMP) des espèces afin de gérer les activités humaines qui affectent les cétacés en mer Méditerranée, et de maintenir un état de conservation favorable dans leur aire de répartition historique, sur la base des meilleures connaissances scientifiques disponibles.		
Le Président du Comité Scientifique présentera le rapport d'avancement de quatre projets de CMP en cours de développement, concernant le Rorqual commun, le Dauphin de Risso, le Dauphin commun et le Grand dauphin. Le Président du Comité Scientifique présentera le projet de Résolution 8.14 sur les « Plans de Gestion de Conservation ».		
Documents	Liens avec l'Accord / les Résolutions	
<ul style="list-style-type: none"> • Plans de Gestion de Conservation MOP8/2022/ProjetRés8.14 • ACCOBAMS Conservation Management Plans Reports MOP8/2022/Inf29 	<ul style="list-style-type: none"> • MOP6/2016/Résolution 6.21 	

Actions

Les Parties seront invitées à :

- a) prendre note des informations fournies sur les progrès réalisés dans l'élaboration de Plans de Gestion de Conservation pour le Rorqual commun, le Dauphin de Risso, le Dauphin commun et le Grand dauphin ;
- b) examiner, discuter et approuver le projet de Résolution 8.14 sur les « Plans de Gestion de Conservation ».

VII.4)

Réseaux d'échouage fonctionnels et réponses aux situations d'urgence

Présenté par : Le Président du Comité Scientifique / Expert juridique

Lors du triennat 2020-2022, une formation à la nécropsie des mammifères marins de l'ACCOBAMS a été organisée conjointement par les Universités de Padoue et de Liège. Son objectif principal était de former des experts biologistes et vétérinaires de différents pays de l'ACCOBAMS par rapport au document concernant les « bonnes pratiques sur les investigations post-mortem des cétacés et l'échantillonnage des tissus afin d'obtenir des informations sur les menaces possibles pour la conservation des cétacés ». Afin de poursuivre et de renforcer les échanges et la collaboration entre les experts et les réseaux d'échouage dans la zone de l'ACCOBAMS, un projet de Résolution sur les Réseaux d'échouage de Cétacés sera présenté. L'objectif est d'augmenter et de promouvoir l'utilisation des nouvelles technologies, telles que la réalité virtuelle et la télé-nécropsie, tout en encourageant la collaboration afin de faciliter les échanges d'échantillons de tissus pour un examen conjoint. Comme demandé lors de la MOP7, une étude sur le statut légal des réseaux d'échouage dans certains pays de l'ACCOBAMS et la création d'un Groupe de Travail d'urgence de l'ACCOBAMS (soulignant la situation en Mer Noire) pour aider aux urgences et aux événements de mortalité inhabituels ont été réalisés et seront également présentés.

Documents

- Note sur la faisabilité des systèmes de télé-nécropsie
MOP8/2022/Doc28
- Réseaux d'Echouages de Cétacés
MOP8/2022/ProjetRés8.15
- Report on the cetacean necropsy trainings
MOP8/2022/Inf30
- Study on the legal status of stranding networks in the ACCOBAMS Area
MOP8/2022/Inf31
- Groupe de travail d'urgence de l'ACCOBAMS pour aider dans les situations d'urgence et les événements de mortalité inhabituels : question spéciale dans la mer Noire
MOP8/2022/Inf32

Liens avec l'Accord / les Résolutions

- Annexe 2 : Plan de Conservation
- MOP7/2019/Résolution 7.14

Actions

Les Parties seront invitées à :

- a) prendre note des informations fournies sur les formations organisées au cours de la période 2020-2022 ;
- b) prendre note de la création d'un Groupe de Travail d'urgence de l'ACCOBAMS (soulignant la situation en Mer Noire) pour aider aux urgences et aux événements de mortalité inhabituels ;
- c) se prononcer sur les propositions visant à tester les systèmes de télé-nécropsie ;
- d) examiner, discuter et approuver le projet de Résolution 8.15 sur les « Réseaux d'Echouage de Cétacés ».

VII.5)	Interactions entre les activités de pêche / d'aquaculture et les cétacés	
Présenté par : Le Secrétariat / Le Task Manager sur les interactions avec la pêche et l'aquaculture / Le Co-Président du Groupe de Travail Conjoint ACCOBAMS/ASCOBANS sur les captures accidentelles		
<p>Le Secrétariat et le Task Manager présenteront les progrès réalisés dans le traitement des questions d'interactions entre les activités de pêche et les cétacés, en particulier les principaux résultats obtenus en matière d'évaluation/atténuation des captures accidentelles de cétacés et de déprédation, y compris grâce aux données disponibles sur les captures accidentelles de cétacés dans les bases de données d'échouage. Une attention particulière sera accordée à la question critique des captures accidentelles de marsouins communs en mer Noire.</p>		
<p>Le Co-Président du Groupe de Travail Conjoint ACCOBAMS/ASCOBANS sur les Captures accidentelles présentera les Recommandations de la 1ère Réunion du Groupe de Travail Conjoint.</p>		
<p>Le Secrétariat présentera le projet de Résolution 8.16 sur les « Interactions entre les activités de pêche et les cétacés ». Le projet de Résolution a été préparé en tenant compte de la Recommandation 14.5 du Comité Scientifique. Il vise à mettre à jour la résolution précédente sur les questions de captures accidentelles/de déprédation, en mettant l'accent sur la question critique des prises accidentelles de marsouins dans la mer Noire.</p>		
<p style="text-align: center;">Documents</p> <ul style="list-style-type: none"> • Interactions entre les activités de pêche et les cétacés MOP8/2022/ProjetRés8.16 • Recommendations from the 1st Meeting of the Joint ACCOBAMS/ASCOBANS Bycatch Working Group MOP8/2022/Inf33 • Report of the Joint ACCOBAMS/ASCOBANS Bycatch Working Group (JBWG) MOP8/2022/Inf34 • Review of available data on cetacean bycatch in stranding databases from the ACCOBAMS Area MOP8/2022/Inf35 • Cetacean bycatch in the Black Sea: an update from new research and testing mitigation measures MOP8/2022/Inf36 • Final report of the MedBycatch project MOP8/2022/Inf37 • Final report of the MAVA Depredation project MOP8/2022/Inf38 • Reports of the depredation pilot studies MOP8/2022/Inf39 • Review of available information on depredation by marine mammals in fishing gears in the Mediterranean Sea, Black Sea and contiguous areas MOP8/2022/Inf40Rev1 • Mitigating dolphin depredation in Mediterranean and Black Sea fisheries: methodology for data collection MOP8/2022/Inf41 	<p style="text-align: center;">Liens avec l'Accord / les Résolutions</p> <ul style="list-style-type: none"> • Article II, paragraphe 3 • MOP2/2004/Résolution 2.12 • MOP2/2004/Résolution 2.13 • MOP2/2004/Résolution 2.21 • MOP3/2007/Résolution 3.8 • MOP4/2010/Résolution 4.9 • MOP7/2019/Résolution 7.11 	

Actions
<p>Les Parties seront invitées à :</p> <p>a) prendre note des informations fournies sur l'évaluation et l'atténuation des captures accidentelles/de la déprédation, notamment la situation critique liée à la pêche au turbot en mer Noire ;</p> <p>b) examiner, discuter et approuver le projet de Résolution 8.16 sur les « Interactions entre les activités de pêche et les cétacés ».</p>

VII.6)	Bruit d'origine anthropique
<i>Présenté par : Le Secrétariat / Le Président du Groupe de Travail Conjoint CMS/ACCOBAMS/ASCOBANS sur le Bruit</i>	
<p>Le Secrétariat et le Président du Groupe de Travail Conjoint CMS/ACCOBAMS/ASCOBANS sur le Bruit présenteront les progrès réalisés dans le traitement des questions de surveillance et d'atténuation de l'impact des activités anthropiques générant des bruits sous-marins, notamment grâce à des projets financés par l'UE.</p> <p>Le projet de Résolution 8.17 sur le « Bruit d'origine anthropique » a été préparé en tenant compte de la Recommandation 14.6 du Comité Scientifique et vise à mettre à jour les résolutions précédentes relatives au bruit en encourageant la surveillance des activités anthropiques générant du bruit sous-marin et l'utilisation de mesures d'atténuation pertinentes.</p>	
Documents	Liens avec l'Accord / les Résolutions
<ul style="list-style-type: none"> • Bruit d'origine anthropique MOP8/2022/ProjetRés8.17 • Report of the Joint CMS/ACCOBAMS/ASCOBANS Noise Working Group (Joint NWG) MOP8/2022/Inf42 • Second Noise Hotspots Report: Updated overview of the noise hotspots in the ACCOBAMS Area MOP8/2022/Inf43 • Methodological guide v3.1: guidance on underwater noise mitigation measures MOP8/2022/Inf44 • Final report of the QuietMED2 project MOP8/2022/Inf45 • Progress report of the QUIETSEAS project MOP8/2022/Inf46 • Report of the MMOs workshop MOP8/2022/Inf47 	<ul style="list-style-type: none"> • Annexe 2 : Plan de Conservation • MOP3/2007/Résolution 3.10 • MOP4/2010/Résolution 4.17 • MOP5/2013/Résolution 5.15 • MOP6/2016/Résolution 6.17 • MOP6/2016/Résolution 6.18 • MOP7/2019/Résolution 7.13
Actions	
<p>Les Parties seront invitées à</p> <p>a) prendre note des informations fournies sur la surveillance et l'atténuation des impacts des activités anthropiques générant des bruits sous-marins ;</p> <p>b) examiner, discuter et approuver le projet de Résolution 8.17 sur le « Bruit d'origine anthropique ».</p>	

VII.7)	Collisions entre les navires et les cétacés	
<i>Présenté par : Le Président du Comité Scientifique</i>		
Le Président du Comité Scientifique de l'ACCOBAMS présentera le projet de Résolution 8.18 sur les « Collisions » qui a été préparé en tenant compte de la Recommandation 14.7 du Comité Scientifique. Elle vise à compléter les précédentes résolutions relatives aux collisions avec les navires, en particulier en surveillant et en identifiant les zones considérées comme des zones à haut risque pour les collisions avec les navires en mer Méditerranée.		
<p style="text-align: center;">Documents</p> <ul style="list-style-type: none"> • Collisions MOP8/2022/ProjetRés8.18 	<p style="text-align: center;">Liens avec l'Accord / les Résolutions</p> <ul style="list-style-type: none"> • Annexe 2 : Plan de Conservation • MOP7/2022/Résolution 7.13 	
Actions		
Les Parties seront invitées à discuter et à approuver le projet de Résolution 8.18 sur les « Collisions ».		

VII.8)	Observation des cétacés	
<i>Présenté par : Le Secrétariat</i>		
Le Secrétariat et son expert présenteront les progrès réalisés dans le cadre du traitement des questions liées à l'évaluation et à la gestion des activités d'observation des cétacés au cours du triennat 2020-2022. En particulier, le Groupe de travail sur le Whale Watching (WWWG) a souligné la nécessité de réviser les Lignes Directrices pour les programmes de surveillance visant à maximiser les chances de détecter les impacts négatifs potentiels des activités de whale watching sur les cétacés individuels et les populations (Annexe 3 de la Résolution 6.20).		
Le Secrétariat présentera le projet de Résolution 8.19 sur les « Activités commerciales d'observation de cétacés dans la zone de l'ACCOBAMS », comprenant une annexe avec des lignes directrices révisées. Ce projet s'inspire des résolutions précédentes et de la Recommandation 14.8 du Comité Scientifique.		
<p style="text-align: center;">Documents</p> <ul style="list-style-type: none"> • Activités commerciales d'observation de cétacés dans la zone de l'ACCOBAMS MOP8/2022/ProjetRés8.19 • Identifying whale watching hotspots in the ACCOBAMS Area MOP8/2022/Inf48 	<p style="text-align: center;">Liens avec l'Accord / les Résolutions</p> <ul style="list-style-type: none"> • Annexe 2 : Plan de Conservation • MOP4/2010/Résolution 4.7 • MOP6/2016/Résolution 6.20 • MOP7/2020/Résolution 7.16 	
Actions		
Les Parties seront invitées à : a) prendre note des informations fournies sur l'évaluation et la gestion des activités d'observation des cétacés ; b) examiner, discuter et approuver le projet de Résolution 8.19 sur les « Activités commerciales d'observation de cétacés dans la zone de l'ACCOBAMS »		

VII.9)	Déchets marins et pollution chimique & biologique	
<i>Présenté par : Le Secrétariat / Le Task Manager sur les déchets marins et la pollution chimique & biologique</i>		
<p>Les déchets marins et la pollution chimique sont des menaces majeures pour le bien-être, la biologie et l'écologie de la faune marine, en particulier les cétacés, qui sont blessés ou tués en raison de l'ingestion de déchets marins, des enchevêtrements et des effets toxiques chimiques. Le Secrétariat présentera les progrès réalisés dans l'évaluation des impacts des déchets marins et de la pollution chimique/biologique sur les cétacés au cours de la période triennale 2020-2022.</p> <p>Le Secrétariat et le Task Manager présenteront le projet de Résolution 8.20 sur les « Déchets marins et pollution chimique » qui est basé sur les dispositions des résolutions précédentes et la Recommandation 14.9 du Comité Scientifique.</p>		
<p style="text-align: center;">Documents</p> <ul style="list-style-type: none"> • Déchets marins et pollution chimique MOP8/2022/ProjetRés8.20 • Study on the hotspots of interactions between cetaceans and marine litter in the ACCOBAMS area MOP8/2022/Inf49 • Bibliographic review on the impact of chemical pollution on cetaceans, including the identification of ad hoc research projects aimed at assessing chemical pollution on cetaceans in the ACCOBAMS Area MOP8/2022/Inf50 • Guidelines on the best practices to assess the impact of chemical pollution on cetaceans / to measure the chemical contamination on cetaceans MOP8/2022/Inf51 	<p style="text-align: center;">Liens avec l'Accord / les Résolutions</p> <ul style="list-style-type: none"> • Annexe 2 : Plan de Conservation • MOP7/2019/Résolution 7.15 	
Actions		
<p>Les Parties seront invitées à :</p> <ol style="list-style-type: none"> a) prendre note des informations fournies sur l'évaluation des impacts des déchets marins et de la pollution chimique/biologique sur les cétacés ; b) examiner, discuter et approuver le projet de Résolution 8.20 sur les « Déchets marins et la pollution chimique ». 		

VII.10)	Questions liées à la captivité	
<i>Présenté par : Le Secrétariat</i>		
<p>Lors de la 13^{ème} Réunion du Comité Scientifique de l'ACCOBAMS, il a été décidé d'établir un Groupe de Travail pour soutenir le développement d'un document de référence sur les installations marines semi-fermées. Pour une consultation future, la création d'un Comité Consultatif composé d'experts de premier plan dans les différents domaines a été suggérée. Les Termes de Référence pour un Comité Consultatif ACCOBAMS sur les installations semi-fermées ont été préparés. Les deux documents mentionnés ci-dessus seront présentés par le leader du Groupe de Travail.</p>		
<p style="text-align: center;">Documents</p> <ul style="list-style-type: none"> • Terms of Reference for an ACCOBAMS Advisory Committee on semi-enclosed facilities MOP8/2022/Doc29 • Perspective scientifique sur les " potentielles installations marines semi-fermées " dans la zone de l'ACCOBAMS MOP8/2022/Inf52 • Taking of cetaceans, dolphinaria and quasi-dolphinaria: a legal analysis relating to ACCOBAMS Parties <i>Reference Document: ACCOBAMS-MOP7/2019/Inf09</i> 	<p style="text-align: center;">Liens avec l'Accord / les Résolutions</p>	
Actions		
<p>Les Parties seront invitées à</p> <ol style="list-style-type: none"> a) prendre note des informations fournies sur les questions liées à la captivité ; b) examiner, discuter et adopter un projet de Termes de Référence pour un Comité Consultatif de l'ACCOBAMS sur les installations semi-fermées ; c) nommer un Président pour le Comité Consultatif sur les installations semi-fermées, parmi les membres du SC. 		

VII.11)	Mesures de gestion spatiale pour la conservation des cétacés	
<i>Présenté par : Le Secrétariat / Le Task Manager sur les Aires Marines Protégées du Comité Scientifique</i>		
<p>Le Secrétariat présentera les progrès réalisés dans le processus d'identification des Habitats Critiques pour les Cétacés (CCH). Le Task Manager sur les Aires Marines Protégées du Comité Scientifique présentera le projet de Résolution 8.21 sur les « Habitats Critiques pour les Cétacés » qui a été préparé en tenant compte des recommandations émises par l'atelier sur les CCH organisé à Cap d'Ail, France, les 10 et 11 mars 2022. Son objectif est de mettre à jour et d'identifier les CCH en détectant les zones prioritaires pour mettre en œuvre des actions susceptibles d'atténuer les menaces connues, tout en appliquant des mesures de conservation et de gestion dans les CCH existants.</p>		
<p style="text-align: center;">Documents</p> <ul style="list-style-type: none"> • Processus d'identification des Habitats Critiques pour les Cétacés (CCH) MOP8/2022/Doc30 • Habitats Critiques pour les Cétacés (CCH) MOP8/2022/ProjetRés8.21 • Report of the Workshop on Cetacean Critical Habitats MOP8/2022/Inf53 	<p style="text-align: center;">Liens avec l'Accord / les Résolutions</p> <ul style="list-style-type: none"> • Annexe 2 : Plan de Conservation • MOP3/2007/Résolution 3.22 • MOP4/2010/Résolution 4.15 • MOP6/2016/Résolution 6.24 	
Actions		
<p>Les Parties seront invitées à :</p> <ol style="list-style-type: none"> a) prendre note des informations fournies sur les progrès réalisés concernant le processus d'identification des CCH ; b) se mettre d'accord sur le processus proposé pour l'identification des Habitats Critiques de Cétacés ; c) examiner, discuter et approuver le projet de Résolution 8.21 sur les « Habitats Critiques pour les Cétacés ». 		

VII.12)	Science citoyenne	
<i>Présenté par : Le Secrétariat</i>		
<p>Le Secrétariat présentera le projet de Résolution 8.22 sur la « Science Citoyenne », qui a été préparé en tenant compte de la Recommandation 14.11 du Comité Scientifique. Il vise à promouvoir l'utilisation de la science citoyenne comme complément à la collecte de données scientifiques sur les observations et les échouages de cétacés.</p>		
<p style="text-align: center;">Documents</p> <ul style="list-style-type: none"> • Science Citoyenne MOP8/2022/ProjetRés8.22 	<p style="text-align: center;">Liens avec l'Accord / les Résolutions</p>	
Actions		
<p>Les Parties seront invitées à examiner, discuter et approuver le projet de Résolution 8.22 sur la « Science Citoyenne ».</p>		

Item VIII	QUESTIONS DIVERSES	Emploi du temps 02/12/2022 - Matin
----------------------	---------------------------	--

Item IX	DATE ET LIEU DE LA NEUVIEME REUNION DES PARTIES	Emploi du temps 02/12/2022 - Matin
--------------------	--	--

Présenté par : Le Secrétariat

L'Accord stipule que chaque session de la Réunion des Parties Contractantes doit convenir de la date et du lieu provisoires de la Réunion suivante. La Neuvième Réunion des Parties à l'ACCOBAMS devrait être convoquée en 2025 et accueillie par une Partie à l'ACCOBAMS.

Documents	Liens avec l'Accord / les Résolutions
<ul style="list-style-type: none"> Date, lieu et financement de la Neuvième session de la Réunion des Parties MOP8/2022/ProjetRes8.23 	<ul style="list-style-type: none"> Article III

Actions

Les Parties seront invitées à :

- a) annoncer si elles souhaitent accueillir la prochaine MOP9 in 2025;
- b) accepter d'adopter le projet de Résolution 8.23, adapté en fonction du point a).

Item X	ADOPTION DES RESOLUTIONS	Emploi du temps 02/12/2022 - Matin
-------------------	---------------------------------	--

Présenté par : Le Président du Bureau

Les Projets de Résolutions discutés et révisés par la Réunion lors des points précédents de l'ordre du jour seront distribués pour adoption formelle.

Documents	Liens avec l'Accord / les Résolutions
<ul style="list-style-type: none"> Hommage aux Organisateurs MOP8/2022/ProjetRes8.24 	<ul style="list-style-type: none"> Article III

Actions

Les Parties seront invitées à adopter les Résolutions précédemment présentées, discutées et approuvées.

Item XI	ADOPTION DU RAPPORT DE LA REUNION	Emploi du temps 02/12/2022 - Après-midi
--------------------	--	---

Présenté par : Le Président du Bureau

La Réunion adoptera son Rapport.

Item XII	CLOTURE DE LA REUNION	Emploi du temps 02/12/2022 - Après-midi
---------------------	------------------------------	---

Présenté par : Le Président du Bureau

La Réunion sera clôturée par le Président du Bureau.